

Trophées Départementaux Jeunes

Règlement Saison 2024 - 2025

1) **Généralités :**

- 1.1 Les Trophées Départementaux Jeunes (TDJ) sont des compétitions fédérales départementales officielles, autorisées et homologuées par la Ligue PACA de Badminton, organisées par le Comité de Badminton du Var (ci-après désignée par "Bad83") pour les catégories d'âge Mini - Poussin à Cadet.
- 1.2 La gestion et le suivi des TDJ sont délégués à Bad83.
- 1.3 Bad83 est responsable devant les élus de la Ligue qui statuent.
- 1.4 Les objectifs des TDJ sont de permettre aux jeunes joueurs d'accéder à une première expérience de compétition, la catégorie visée est un public de masse.
- 1.5 Pour tous cas non prévu par le présent règlement de la compétition, les règlements de la Fédération Française de Badminton (FFBaD) pour les compétitions officielles prévalent.
- 1.6 Pour tous les autres cas non prévus par le présent règlement et par les règlements de la FFBaD, Bad83 pourra prendre les dispositions les plus appropriées dans l'intérêt de la compétition.

2) **Calendrier des TDJ :**

Il y a un ensemble de 5 TDJ pour la saison à venir, joués uniquement en simple

3) **Modalités d'inscription et de qualification :**

- 3.1 Dans ce qui suit, "J" représente le jour de la compétition. Le rétroplanning prévisionnel d'un TDJ est le suivant :
 - J - 13 : date limite des inscriptions par les clubs et date de prise en compte du CPPH.
 - J - 9 : envoi aux clubs de la V1 des convocations
 - J - 5 : envoi aux Clubs de la version définitive des convocationsCe rétroplanning est adapté pour certaines étapes à cause des vacances scolaires.
- 3.2 Seuls sont admis à participer à un TDJ les joueurs licenciés, le jour de la date limite d'inscription, au sein de clubs de la Ligue et ne faisant l'objet d'aucune suspension, aux dates auxquelles se déroule le TDJ.
- 3.3 Les inscriptions sont réalisées uniquement sur le site Badnet par les joueurs ou par les clubs.
- 3.4 Lorsqu'un mineur participe à un TDJ, les responsables légaux du mineur ainsi que le mineur participant s'engagent à respecter le Règlement Complémentaire des Compétitions (RCdC)

de Bad83 en vigueur, notamment sur l'application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs.

- 3.5 Le montant de l'inscription est fixé par Bad83 à 12 €.
- 3.6 Aucune inscription n'est retenue pour les clubs qui ne sont pas en règle du solde de tout compte avec Bad83 à la date limite d'inscription.
- 3.7 Les droits d'inscription sont facturés par Bad83 et doivent être versés par les clubs uniquement par virement après chaque TDJ et au vu des tableaux définitifs.
- 3.8 Les Minibads feront l'objet d'un tableau à part entière. Les Minibads, Poussins, Benjamins et Minimes peuvent se surclasser. Le sur classement impose les mêmes contraintes aux joueurs surclassés que ceux de la catégorie où ils se surclassent.
- 3.9 Les vainqueurs des Tops respectifs de chaque catégorie devront obligatoirement s'inscrire dans le Top supérieur lors du TDJ suivant. Exemples : le vainqueur du Top A Benjamin devra être inclus dans le Top le plus bas en Minime (A, B ou C selon le nombre de Top réalisés dans le tableau Minimes). Le vainqueur du Top C Minimes devra être inclus en Top B Minimes. Les vainqueurs en Cadets ne pourront être inscrits que dans un Top supérieur, la catégorie Junior n'étant pas représentée.
- 3.10 Le Cadre Technique Départemental (CTD) peut, dans l'intérêt de la compétition, proposer des sur classements. En cas de refus, le CTD peut désinscrire un joueur s'il estime que l'écart de niveau entre le joueur en question et les autres joueurs du tableau est trop important et va à l'encontre de la qualité sportive et homogène recherchée sur les TDJ.

4) Tableaux :

- 4.1 La constitution des tableaux est faite en fonction des catégories d'âge. Chaque catégorie d'âge est divisée en TOP en fonction du CCPH des joueurs inscrits dans la catégorie et du nombre d'inscrits (ex : SH minime TOP A, SH minime TOP B etc...)
- 4.2 Les têtes de séries et têtes de poules sont positionnées selon le Top Fédéral (Poona) conformément à la date de prise en compte du CPPH de l'article 3.1.
- 4.3 Dans la mesure du possible, les poules de 4 ou plus seront priorisées dans tous les Tops.
- 4.4 L'échéancier sera réalisé de manière à un déroulement de chaque tableau en un minimum de temps.
- 4.5 Dans le but d'harmoniser les tableaux sportivement, le Cadre Technique Départemental peut surclasser des joueurs inscrits, quelle que soit la catégorie.
- 4.6 Si besoin, les organisateurs, en accord avec le GEO, se réservent le droit de regrouper ou modifier les TOP / ou catégorie d'âge.
- 4.7 La limite du nombre d'inscrits sur un TDJ est fixée à 90. En cas de forte affluence, la CJD se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrit dans les tableaux, pour cela, les mesures suivantes sont appliquées dans cet ordre :
 - Toutes les filles sont retenues (à condition d'avoir fait l'inscription dans les délais).
 - Les joueurs hors département ne sont pas prioritaires



- Les inscriptions ensuite retenues le seront en démarrant des catégories les plus petites, jusqu'à atteindre le nombre de 90 : Minibad, puis Poussins puis Benjamins puis Minimes puis Cadets. La date d'inscription sur Badnet fera foi en cas de trop forte affluence.

5) **Organisation d'un TDJ :**

- 5.1 Chaque TDJ a lieu sur une journée, le samedi en priorité, les matchs débutent le matin à partir de 9h00 et se déroulent toute la journée. Dernier match lancé à 19h30 le samedi et 18h00 le dimanche.
- 5.2 Les joueurs peuvent jouer leurs matchs avec un maillot floqué à leur prénom et/ou leur nom.
- 5.3 Les joueurs sont autorisés à recevoir des conseils (tactiques et de jeu) pendant leurs matchs entre les points et aux arrêts de jeu à 11 et 21.
- 5.4 Suite à la compétition, le reversement au Club par le Comité, prévu dans la grille tarifaire 2024 – 2025, sera effectué sous conditions énoncées au Chapitre 10.

6) **Arbitrage :**

- 6.1 Les GEO) officiant sur les TDJ Promobad sont désignés par la CJD en lien avec le Cadre Technique Départemental.
- 6.2 Les éventuels arbitres ou Juges de Ligne sont désignés respectivement par la CJD ou par l'organisateur, sous le contrôle du JA principal.
- 6.3 L'arbitrage peut être également réalisé par de jeunes arbitres et/ou de jeunes officiels UNSS, licenciés FFBaD.
- 6.4 Sur les tableaux Poussins, une tierce personne (de préférence sans lien de parenté aux joueurs) peut venir aider les joueurs à comptabiliser leurs points, ainsi qu'à se positionner sur leur demi-terrain respectif.

7) **Volants :**

- 7.1 Le volant officiel est désigné dans Poona (Li – Ning) et il est utilisé par les joueurs en cas de désaccord entre eux.
- 7.2 Les volants ne sont pas fournis, sont à la charge des joueurs et doivent être classés au minimum en catégorie standard (Voir le site fédéral ci-dessous).

<http://www.ffbad.org/espaces-dedies/equipements/classements-federaux/classement-federal-volants-plumes-de-badminton>

8) **Respect de la discipline :**

- 8.1 Les TDJ se déroulent dans le respect des règlements disciplinaires fédéraux.
- 8.2 Les clubs concernés peuvent porter réclamation dans les sept jours suivant un TDJ pour lequel ils souhaitent porter réclamation, comme décrit dans le règlement d'examen des réclamations et litiges de la FFBaD.

9 Forfait :

- 9.1 Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré "FORFAIT" après la date de tirage au sort (voir Art 2.17 du RGC). Il doit prévenir le Comité Bad83 au plus vite, de sa non-participation et adresser par courrier postal, dans les délais impartis, les pièces justificatives, à la CLOT (competition@sudbad.fr). Il doit aussi joindre les pièces justificatives au club organisateur pour que son remboursement soit effectif (cf. droits d'engagements art 3.1.5 du RGC)

10 Obligations d'un Club Organisateur :

- 10.1 Lors de la réception d'un TDJ, afin de prétendre au reversement, le Club organisateur devra répondre à plusieurs obligations :
- Installer une table ou tout support afin d'y installer et mettre en avant toutes les récompenses
 - Réaliser la remise des récompenses soit sur un podium, soit à l'aide des supports fournis par Bad83 (Roll – up, séparateurs)
 - Prendre une photo de chaque podium et les transmettre au Salarié du Comité pour diffusion